

CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 18 HEURES 30

M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 19 décembre 2023 ouverte à 18 H 33.

Absents : M. Brodin Jean-Marc et M. Delaunay Julien.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est : M. Geslain Philippe

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2023 :**

M. le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2023.

Pour : 7 Contre : Abstention : 1

- **Démission d'un conseiller municipal :**

M. le Maire informe qu'il a reçu la démission de M. Gerbault Jérémy en date du 26 octobre 2023. Il fait la lecture de son courrier.

- **Renouvellement du contrat de maintenance du site internet de la commune :**

M. Geslain Philippe informe le conseil municipal de l'échéance au 31/12/23 du contrat de maintenance du site internet.

Il propose de le renouveler pour 1 an pour la somme de 228 € TTC.

Pour : 8 Contre : Abstention :

- **Renouvellement du label PEFC de la forêt communale :**

PEFC signifie en anglais « Programme for the Endorsement of Forest Certification » soit en français « Programme de reconnaissance des certifications forestières ».

M. Geslain Philippe informe le conseil municipal que l'adhésion à la certification de la gestion forestière durable arrive à échéance le 31/12/23.

Il propose de l'étendre à l'ensemble de la forêt communale et de la renouveler pour 5 ans pour un montant de 87,43€ TTC.

La certification PEFC est nécessaire pour vendre le bois à un meilleur tarif et permet d'obtenir des subventions pour replanter.

Pour : 8 Contre : Abstention :

- **Participation aux dépenses de fonctionnement d'un enfant scolarisé à Bourges :**

M. le Maire explique qu'un enfant d'Allogny est scolarisé par dérogation dans une école de Bourges, la ville demande une participation de 266,38 € aux dépenses de fonctionnement.

Pour : 8

Contre :

Abstention :

- **Information sur l'avancement des chantiers en forêt communale :**

M. Geslain Philippe fait un point sur l'avancement des différents chantiers en cours sur la forêt communale :

Plantation Parcelle 3 RHIMBE :

Les travaux de broyage et le jalonnage des cloisons sylvicoles sont terminés. Les travaux de plantation devraient débuter avant le 1^{er} juin 2024.

Exploitation Parcelle 5 Millanfroid :

L'entreprise a terminé l'exploitation de l'emprise le long de chez M Dechavanne et de la parcelle 5. Vu des conditions actuelles, le débardage se fera dans l'été.

Exploitation Parcelle 10 (Peupliers) :

L'abattage des peupliers est terminé.

Un devis pour le broyage va être demandé par M. Bazinnette (technicien ONF en charge de la gestion de la forêt communale).

- **Information sur la modification du réseau électrique au Bonnais :**

M. Geslain Philippe informe le conseil municipal que l'entreprise CEE procède actuellement à l'enfouissage des lignes électriques entre le hameau des Bonnais et Les Girards. La fin des travaux est prévu en février 2024.

- **Proposition d'une prise en charge par la commune d'un repas par trimestre pour un enfant absent pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

M. le Maire explique que les repas sont préparés la veille à la cuisine centrale de St Martin D'Auxigny et livrés le lendemain matin.

Lors de la l'annulation le matin, la société API facture les repas.

Suite à une demande lors du dernier conseil d'école, M. le maire propose la prise en charge d'un repas par trimestre si l'enfant est absent pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour : 4

Contre : 1

Abstention : 3

- **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal :**

Suite à la délégation accordée à M. le Maire, il informe le conseil municipal que les parcelles suivantes n'ont pas été préemptées :

C N° 46, situé 12 Rte d'Henrichemont d'une superficie de 02 a 70 ca.
C N° 573, située Le Bourg d'une superficie de 01 a 87 ca.
C N° 746, située Le Bourg d'une superficie de 01 a 35 ca.
D N° 820, située Boursac d'une superficie de 15 a 15 ca.
D N° 1448, située à Boursac d'une superficie de 12 a 58 ca.
D N° 1450, située à Boursac d'une superficie 02 a 64 ca.
D N° 1452, située à Boursac d'une superficie de 20a 16 ca.
A N° 1080, située le Champ de la Croix d'une superficie de 25 a 00 ca.
D N° 842, située à Boursac d'une superficie de 80 a 20 ca.
C N° 829, située à Route de Bourges d'une superficie de 01a 16 ca.
C N° 971, situé à Route de Bourges d'une superficie de 01 a 61 ca.
C N° 973, situé à Route de Bourges d'une superficie de 03 a 94 ca.
C N° 25, située 4 place de la Mairie d'une superficie de 6 a 25 ca.
CN° 236, située rue du Parc d'une superficie de 22 a 85 ca.
C N° 237, située rue du Parc d'une superficie de 23 a 15 ca.
C N° 938, située les Pelures d'une superficie de 66 a 85 ca.
C N° 740, situé les Pelures d'une superficie de 38 a 78 ca.
C N° 982, située le Champ d'en bas d'une superficie de 31 a 70 ca.

- **Information SAFER du centre :**

M. le Maire, informe le conseil municipal que la SAFER du centre n'a pas préempté sur les parcelles B 816 ; C 473 ; C 480 ; C 935 ; A 762 et D 820.

La séance est levée à 18 H 49.